

# **Procès-verbal du Conseil d'Administration**

## **Samedi 10 Juin 2017**

Présents : les membres du Bureau Directeur, les Présidents de Comités, les Présidents des Directions Nationales, le Président de la Commission Arbitrage, Règlement, Logistique, le représentant du CNE, le représentant des salariés.

Absents excusés :

Bureau Directeur : Steve Causse

Présidents de Comité : Bernadette Catalan (comité Aquitaine), Aurélien Delaruelle (comité Normandie).

Gérant Promolettres : Jean-Pierre Géreau

**Nombre de voix représentées : 30**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **MATIN:**

I.1 - Introduction de la journée et présentation des nouveaux arrivants (MOP)

I.2 - Fonctionnement FFSc (MOP)

- Les salariés :
  - Fin CDD Alice Aguilar – Bilan et remplacement
- Les locaux :
  - Estimations effectuées
  - Projets nouveaux bureaux

I.3 – Dossier Martinique (Alphonse Tarantini) :

- Présentation du dossier
- Vote pour valider ou invalider une nouvelle ligue

I.4 – Question générique : Clubs qui veulent changer de comité (cf. RI)  
Question sous-jacente : le club de Graulhet

I.5 – La situation de Promolettres (Yves Blisson) :

- Synthèse de l'audit
- Les différentes orientations
- Décision concernant l'avenir de Promolettres

#### **APRÈS-MIDI :**

II.1 – Groupe de travail sur les clubs virtuels (Marie Claude Derosne)

II.2 – Point sur la DNSJS (Marie Claude Derosne)

II.3 – Point sur la DNSC (Jean-François Himber)

II.4 – Commission Classement (Yoan Controu)

II.5 – Commission Informatique (MOP)

II.6 – La vie des comités et des ligues (MOP)

II.7 – Calendrier en cours

Questions diverses

## I – Introduction

Un tour de table rapide permet aux titulaires et aux représentants de se présenter :

- Michelle CASSART représente Sandrine CHAMBAUD, Présidente Comité Poitou-Charentes ;
- Jean-François HARMAND représente Didier COPPENS, Président du Comité Lorraine ;
- Rémy POULAT représente Rémy BŒUF, Président Comité Lyonnais ;
- Jean-Pierre POULIQUEN représente Lionel FILET, Président Comité Limousin ;
- Michèle ROUX représente Nicole COUNOTTE, Présidente Comité Var-Estérel.

Marie-Odile Panau précise que l'ordre du jour est légèrement modifié : le point concernant l'informatique sera abordé après le point II.4 (commission classement).

Délégué outre-mer : **Florus KITTERIMOUTOU**, Président de la ligue Guyane, accepte la charge de délégué outre-mer en remplacement de **Franck MANIQUANT**.

## I-2 – Fonctionnement de la FFSc

### - Les salariés

Le CDD d'Alice AGUILAR, chargée de communication à temps partiel (24H/semaine), se terminait le 31 mai dernier et nous avons décidé de ne pas le reconduire, son travail ne correspondant pas à nos attentes.

Nous avons proposé à **Samson TESSIER**, disponible actuellement, un CDD de trois mois, (jusqu'au 31 août prochain) sur les mêmes bases que celui d'Alice. Au cours de ce contrat, il pourra construire un projet de développement du scrabble et nous le proposer, pour voir quelle suite nous pourrions alors lui donner à la rentrée.

### - Les locaux de la FFSc (PJ annexe Point I-2)

Vous nous avez donné accord au dernier CA pour faire faire une estimation de nos locaux actuels et engager une recherche de nouveaux bureaux pour le siège de la fédération.

Certains d'entre vous ne connaissant pas les locaux de la rue Raynouard, vous trouverez quelques photos en annexe.

Il s'agit d'un local commercial d'environ 150 m<sup>2</sup> décomposé en 52 m<sup>2</sup> sur rue avec vitrine, d'un couloir de 15 m<sup>2</sup> et d'une surface de bureaux de 85 m<sup>2</sup>. Il faut y ajouter 13 m<sup>2</sup> de rangements en sous-sol et un box.

Deux offres nous sont parvenues : leurs valeurs, très voisines, se situent entre 1 270 000 € et 1 300 000 € net vendeur. L'estimation du box est de 30 000€ pour une agence et de 60 000€ pour l'autre, somme à ajouter aux 1 300 000 € vus plus haut.

Pour le rachat, lors du dernier CA, nous avons évoqué une localisation près de la Gare de Lyon. Depuis, après en avoir discuté entre eux, les salariés suggèrent un site proche de la Gare Saint-Lazare. Ce quartier d'affaire semble bien choisi pour sa situation au cœur de Paris, très bien desservi par les transports en commun. Par contre les prix de bureaux sont plus chers que ceux pratiqués par exemple dans le 16<sup>ème</sup>, entre 10 000 et 12 000 € le m<sup>2</sup>. La surface actuelle de 150 m<sup>2</sup> est trop importante au vu des besoins, et une surface de 100 m<sup>2</sup> nous semble suffisante. D'autre part, nous souhaitons faire une opération blanche, ce qui serait alors possible. Vous nous avez également demandé de faire des recherches en proche banlieue voire dans une grande ville de province, malheureusement le temps nous a manqué pour prospecter plus largement. Bien que le Bureau Directeur et les salariés soient favorables à une implantation dans Paris Intra-muros, nous sommes prêts, si vous le souhaitez, à élargir les recherches.

Aux dires des agences, à cause du peu d'offres, les ventes sont plus rapides que les acquisitions. « Si » nous vendons avant d'acheter, nous avons deux possibilités. Soit une

location classique, soit du coworking. [[Selon Wikipédia le coworking, cotravail \(terme officiel en France\) ou parfois bureaux partagés est un type d'organisation du travail qui regroupe deux notions : un espace de travail partagé, mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture. Il est un des domaines de l'économie collaborative](#)] (NDLR).

La location temporaire d'un local nous obligerait à déménager, installer provisoirement des bureaux et à nouveau déménager après l'achat du nouveau siège.

L'option coworking supposerait une mise en garde-meuble de nos biens, puisque les locaux de cotravail sont entièrement équipés. Nous avons une proposition pour des bureaux « 3 personnes ou 6 personnes » (photos jointes) avec des espaces complémentaires (nomades, téléphones, salles de réunions et espace cuisine).

**Anne Albini** : *qu'en pensent les salariés ?*

**MOP** : *cette prospection date de quelques jours, il n'y a pas eu encore de présentation.*

Il faut savoir que dans une semaine normale, (hors congés divers), en raison du télétravail les 3 salariés sont :

- tous présents les lundis et jeudis,
- deux les mardis, mercredis et vendredis.

**Yoan Controu** : *que fait-on des meubles et du matériel informatique tel le serveur ?*

**MOP** : *il faudra entreposer temporairement meubles et matériels. Le point précis du serveur est à documenter.*

**Jean-Marc Delcourt** : *l'orientation « opération blanche » me paraît correcte. Par contre il faut poursuivre la recherche dans d'autres quartiers. Il faut s'interroger aussi sur la possibilité d'acheter avant de vendre.*

**Roger Combes** : *y aura-t-il une imposition sur la plus-value ?*

**MOP** : *la question a été posée, mais je n'ai pas encore la réponse.*

**Hervé Bohbot** : *on parle d'opération blanche, mais il y a quelques CA on parlait de bénéfiques ! La solution coworking me paraît chère pour un espace réduit. Pourquoi ne pas faire du télétravail pendant la période transitoire ?*

**MOP** : *au CA de janvier, quand nous avons abordé ce sujet, ce n'était plus pour faire une opération financière, mais pour avoir des locaux beaucoup plus fonctionnels que ceux de la rue Raynaud, et plus proches d'un centre d'affaires.*

**Yoan Controu** : *pour Adrien et moi n'importe où dans Paris nous convient. Nathalie est plus favorable au quartier Saint-Lazare, plus proche de son domicile. La gare de Lyon est également très bien desservie par les transports en commun.*

*Nous souhaitons avoir une salle de réunion suffisamment grande, pour accueillir les CA, mais aussi pour nous permettre de faire des animations pour les clubs, voire de louer cette salle pour certaines épreuves.*

**MOP** : *à 11 000 € le m<sup>2</sup>, cela signifierait immobiliser une somme importante pour un usage restreint dans l'année ; il serait préférable de louer un espace de réunions en fonction de nos besoins.*

*Je vous ai présenté l'état de nos recherches à ce jour, il est bien évident que nous orienterons nos prospections en fonction de vos demandes.*

**John Servaeghe** : *je suis favorable au quartier Saint-Lazare car il va prendre de la valeur. Je connais le coworking et les prix donnés sont ceux du marché.*

**Hervé Bohbot** : *les salariés de Promolettres ont quitté les locaux de la fédération, ne risquent-ils pas de revenir ?*

**MOP** : *à priori non, le contrat de location prend fin le 31 août, il n'est pas d'actualité de le renouveler.*

*En résumé, compte tenu de vos remarques, je continue les recherches dans deux ou trois quartiers de Paris et proche banlieue : Issy les Moulineaux, Chatillon Montrouge, Levallois, Courbevoie. Est-ce que nous partons du principe que l'on achète d'abord et que l'on vend après ? Cela suppose une avance de trésorerie importante.*

**Serge Delhom** : *pourquoi ne pas mandater une agence pour mener à bien les deux transactions dans les délais les plus courts possibles ?*

**MOP** : je suis en contact avec des agences à qui je vais demander d'effectuer de nouvelles recherches en essayant de jouer sur une quasi simultanéité des deux opérations. Je vous tiendrai au courant de l'avancement du dossier.

## I-3 – Dossier Martinique (Alphonse Tarantini) (PJ Annexe point I-3)

### - Présentation du dossier

Alphonse nous décrit la chronologie des évènements qui se sont déroulés en Martinique depuis le CA de Janvier. (Cf. annexe)

**Hervé Bohbot** : ce problème de personnes provient également de la fédé. Qu'est-ce qu'une ligue ? La ligue n'existe pas dans le règlement intérieur. Rien n'empêche la création d'une seconde ligue en Martinique.

**Sylvie Guillemard** : dans le paragraphe concernant le fonctionnement des comités, il est précisé pour les ligues outre-mer, la Corse, La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Nouvelle Calédonie et la Réunion, la représentation s'établit comme suit : Chaque ligue aura un représentant. Ceci signifie que le fonctionnement d'une ligue est assimilé au fonctionnement d'un comité.

**Annie Gruchot** : l'intérêt de la fédération est de garder tous les clubs et tous les licenciés !

**Serge Delhom** : les tensions entre personnes existent depuis très longtemps. La fédération doit prendre position pour apaiser le climat. Pourquoi ne pas autoriser une phase transitoire de un ou deux ans pour leur permettre de prouver leurs compétences et ensuite il reviendra à la fédération de statuer ?

**Hervé Bohbot** : subsistent deux problèmes : la représentation aux championnats du monde et des tarifs différents entre les deux entités.

**Serge Delhom** : je n'ai pas à ce jour les éléments pour me prononcer pour ou contre la création d'une deuxième ligue.

**Alphonse Tarantini** : il faut noter aussi la difficulté de réunir les deux protagonistes.

**Sylvie Guillemard** : je suis interpellée par des pratiques financières et de gestions inhabituelles, je propose que la fédération instaure une forme de mise sous tutelle.

**Jean-Marc Delcourt** : mise sous tutelle, pourquoi pas, mais il faut en définir clairement le fonctionnement.

**Yves Blisson** : nous ne pouvons pas accepter sans réaction cette proposition de sécession. Je suggère de provoquer une réunion de conciliation, si cette réunion n'aboutit pas ou n'est pas efficiente nous pourrions alors mettre en place la mise sous tutelle évoquée par Sylvie.

**MOP** : pour faire suite à vos nombreux échanges sur ce sujet, je propose de provoquer très rapidement une réunion de conciliation en Martinique, réunissant les deux protagonistes, un représentant du BD, un représentant du CNE et Florus le nouveau délégué outre-mer. Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?

### Proposition adoptée à l'unanimité

**Simon Gruchot** : il va falloir après cette réunion, combler dans nos statuts les manques de notre règlement intérieur.

**MOP** : entendu, nous le préparerons pour le prochain CA.

## I-4 – Question générique : clubs qui veulent changer de comité (PJ annexe I-4)

Marie Odile Panau nous propose une réflexion sur les clubs qui veulent changer de comité.

Le règlement intérieur précise article trois : « les comités régionaux, leur nombre et leur délimitation géographique sont arrêtés par le CA ».

Même si par le passé les changements de comité, quelle qu'en soit la raison, n'ont pas toujours été

évoqués en CA, il est important de respecter le règlement intérieur et de faire valider par le CA les modifications d'affectation.

Après échanges, pour entériner un changement de comité il faut qu'il y ait :

- Décision de la majorité des membres du club prise en Assemblée Générale,
- Accord du comité d'appartenance,
- Accord du comité d'accueil,
- Et que cela soit justifié par un rapprochement géographique.

Si ces quatre critères sont remplis, cette modification est actée (sans vote) au cours du CA et mentionnée dans le compte-rendu, pour qu'il y en ait une trace. Si vous en êtes d'accord, le point 3 du règlement sera amendé en conséquence.

## Proposition adoptée à l'unanimité

Question sous-jacente : le club de Graulhet souhaite changer de comité et a fait part de cette décision, prise en AG extraordinaire, à la Présidente dans un mél du 10 avril 2017. Le comité d'appartenance est contre ce transfert et conteste la justification du club qui invoque le rapprochement géographique.

Le long et vif débat qui s'engage permet à chacun de s'exprimer mais le vrai litige est un problème de convenances personnelles. En résumé ci-dessous les principaux échanges :

**Hervé Bohbot** : *souhaite que l'avis du comité d'appartenance ne soit pas prépondérant.*

**Anne Albini** : *le conflit est latent, mais notre intérêt à tous est de préserver les clubs et garder tous les licenciés.*

**Serge Delhom** : *lorsque ce genre de situation surgit, je demande que le comité d'appartenance soit mis en copie des échanges entre club-fédé-comités, cela n'a pas été le cas. C'est un problème de personne qu'il faut régler d'une autre façon.*

**Yves Blisson** : *je vous propose, comme sur le dossier Martinique, d'ouvrir une phase de conciliations. Le club de Graulhet se doit d'avertir officiellement son comité, à partir du moment où ce sera fait, il faudra vous concerter pour arriver à un consensus.*

**Hervé Bohbot** : *je propose la suppression du point deux du vote précédent.*

**Jean-Marc Delcourt** : *je ne souhaite pas modifier ou créer des amendements au texte voté. Il y a un conflit avec les joueurs et ce n'est pas au CA de statuer sur le devenir du club.*

**MOP** : *nous allons vous proposer une modification du texte, telle que le demande Hervé (suppression du deuxième point) et nous vous le soumettrons par vote électronique.*

*Hors CA : Martine Séguier a demandé à MOP de transférer à Serge le message qu'elle avait reçu le 10/04/2017, afin qu'il soit informé officiellement de la demande du club de Graulhet à être rattaché au comité I.*

## I-5 – La situation de Promolettres : présentation Yves Blisson (Pj annexe I-5)

### - Synthèse de l'audit

Un dossier, comprenant le rapport de l'audit effectué sur Promolettres et un dossier argumentaire rédigé par Jean-Pierre Gérreau, est remis aux présents (Cf. pièces jointes).

Pour conclure après la présentation du dossier par Yves, trois possibilités s'offrent à nous.

### - Les différentes orientations.

- Première possibilité, on poursuit avec l'organisation actuelle,
- Deuxième possibilité, la cession, aux salariés ou à des tiers,
- Troisième possibilité, la dissolution.

Les témoignages des participants, négatifs à l'égard de Promolettres, vont tous dans le sens de la dissolution.

**Yves Blisson** : nous tenons à préciser que nous n'avons aucun grief sur la gestion de Promolettres faite par Jean-Pierre Géreau. Il n'y a aucune malversation dans les comptes, vérifiés et approuvés par le cabinet comptable.

Il subsiste une interrogation sur le devenir de Scrabblorama.

**Yves Blisson** : nous réaffirmons que Scrabblorama est l'organe de communication de la fédération. Nous avons une confiance totale dans l'équipe de rédaction.

**Roger Combes** : s'il y a dissolution, quid des indemnités de licenciement ?

**MOP** : il existe plusieurs possibilités de licenciement, mais pour un sujet aussi important nous nous ferons accompagner par un mandataire.

**MOP** : je vous propose de profiter du repas pour continuer le débat avant de passer au vote

- **Décision concernant l'avenir de Promolettres.**

**Anne Albini** : personnellement je préfèrerais disposer de temps avant de me prononcer.

**John Servaeghe** : je suggère que l'on vote pour savoir si nous prenons la décision aujourd'hui.

**Qui souhaite voter aujourd'hui ?**

**Pour : 21 Contre : 7 Abstention : 2**

**Proposition 1** : continuité de Promolettres

**Non : 30**

**Proposition rejetée à l'unanimité**

**Proposition 2** : rachat par les salariés ou par un tiers

**Non : 30**

**Proposition rejetée à l'unanimité**

**Proposition 3** : dissolution de Promolettres

**Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 4**

**Proposition adoptée à la majorité**

## **II-1 – Groupe de travail sur les clubs virtuels (Marie-Claude Derosne) (Pj annexe II-1)**

**Hervé Bohbot** : à votre demande je suis intervenu auprès d'ISC pour déployer votre questionnaire, je regrette votre absence de retour.

Je vois une solution se dessiner faisant suite à l'arrêt de Promolettres. Solution que j'ai évoquée dans un précédent CA. « Duplitop sera compris dans la licence, avec un module réseau qui est à développer pour faire un module de jeu en ligne (classique et duplicate). Les programmes existent et sont libres de droits, il n'y a qu'à les récupérer et les intégrer dans Duplitop. »

*Cette solution permettra aux actifs, qui jouent essentiellement le soir, de pouvoir se licencier et ainsi d'augmenter notre audience.*

**Marie-Claude Derosne:** *je suis tout à fait d'accord avec cette idée. Je propose qu'elle soit reprise et développée par la commission informatique.*

## II-2 – Points sur la DNSJC (Marie-Claude Derosne)

### 1. Convention avec l'Education Nationale :

Elle arrive à son terme le 3 avril 2018. Le texte prévoit que les deux parties se réunissent 6 mois avant le terme pour étudier les conditions de sa reconduction. L'enjeu est important et il nous faut envoyer dès septembre un bilan argumenté assorti d'une demande de rendez-vous. Aurélien Delaruelle, conseiller pédagogique de la DNSJS, pilotera ce dossier.

### 2. Licences et clubs :

Un bilan précis sera présenté à l'AG. Mais on peut d'ores et déjà dire que les chiffres ne seront pas très bons, avec baisse modérée du nombre de clubs scolaires affiliés, et surtout un nombre de licences jeunes qui continue à chuter.

Un élément de satisfaction cependant : la chute des licenciés ne concerne que les plus jeunes et essentiellement la catégorie poussins. Le nombre de licenciés dans les catégories cadets et juniors est lui en nette augmentation, ce qui pourrait signifier que l'on a réussi à fidéliser un noyau d'enfants recrutés les années précédentes. On peut penser que nous avons moins de licences « fantômes » et que tous nos jeunes sont de vrais licenciés.

**Manuella Grimal** : *je viens de recevoir un message d'un ancien jeune qui s'installe dans le Loir et Cher et qui souhaite ouvrir un club.*

**Marie-Claude Derosne:** *ceci est réconfortant et montre que notre travail de fond est, à terme, payant.*

### 3. Catégories d'âge :

Nous menons actuellement une réflexion sur la modification des catégories d'âges : en effet, les animateurs scolaires nous font remonter de façon récurrente le fossé au CDF entre les poussins (parties préparées) et les benjamins (parties aléatoires), alors que les benjamins première année ont déjà à gérer le passage de l'école au collège. Une des propositions faites serait de repousser d'un an l'âge des catégories P, B et C, la catégorie junior passant alors à deux ans au lieu de trois. Une autre proposition serait de supprimer l'une des catégories pour faire 3 catégories d'âges de 3 ans chacune. Nous nous rapprochons de la FISF afin de trouver une solution commune.

### 4. Championnat de France Jeunes et Scolaires :

Il a eu lieu à Poitiers et mené de main de maître par Marie-Odile que nous remercions. Compte tenu de la diminution du nombre de licenciés jeunes, la capacité d'accueil n'a pas été atteinte pour la deuxième année consécutive. Nous avons donc décidé de revoir à la baisse le nombre de places qualificatives : - 10 dans chaque catégorie, soit 180 places au lieu de 200. Cela devrait simplifier la recherche de lieux d'accueil adaptés.

L'édition 2018 sera une organisation DNSJS en région parisienne, le lieu n'est pas encore défini.

**Anne Albini** : *pour notre comité nous avons 10 places attribuées pour les benjamins, cadets et juniors et nous avons effectivement 10 jeunes licenciés. Ceci m'interpelle, parce que tous nos jeunes ont été qualifiés et c'est quand même un Championnat de France.*

**Marie-Claude Derosne:** *dans mon comité nous avons plus de places attribuées que de licenciés ! J'ai posé le problème aux membres de la DNSJS, avec des propositions de modifications, mais nous n'avons, à ce jour, pas trouvé d'accord.*

**Le comité Lorrain** : *demande à la direction de revoir sa position sur la catégorie mini-poussin.*

**Marie-Claude Derosne:** *la Lorraine est le seul comité à demander cette catégorie, cette année seuls deux licenciés étaient concernés. Il n'est pas d'actualité de revoir notre position.*

5. Concours de Scrabble scolaire :

Il a toujours beaucoup de succès, même si la participation est en léger retrait. Il s'est terminé comme chaque année par une belle finale nationale à Paris, en présence du maire du 15e arrondissement et de son adjointe chargée de l'éducation.

Nous nous interrogeons sur le maintien des catégories d'âge extrêmes, qui sont très peu représentées : nous avons pris lors de notre dernière réunion la décision de maintenir la possibilité de participation pour les CE2, mais sans reconnaître cette catégorie à la finale nationale de façon à ne pas encourager leur participation au-delà de l'échelon régional. Pour info, ils n'étaient que 2 cette année à Paris, qualification justifiée puisqu'ils ont obtenu des résultats tout à fait honorables.

Le problème se pose pour les 4e-3e : faut-il continuer à les laisser participer alors que chaque année ils sont très peu en finale (6 cette année), avec à chaque fois des résultats médiocres (jamais présents sur le podium, la 3e de la catégorie a été récompensée alors qu'elle était 53e au classement général, ça n'a pas beaucoup de sens, et c'est la même chose chaque année). Ne relèveraient-ils pas plutôt des Scrabbliques nouvelle formule ?

6. Scrabbliques :

Force est de constater que malgré nos efforts, ça ne prend toujours pas. Participation encore en baisse cette année, avec à peine 80 jeunes et seulement 6 établissements scolaires représentés. Nous avons donc décidé d'abandonner la formule actuelle et chargé la commission espoirs de réfléchir à une nouvelle formule : l'idée générale étant un concours en ligne qui pourrait être ouvert par exemple aux 15-25 ans, avec un contenu à définir (ça pourrait être des épreuves du type de celles du défi « Le Scrabble, c'est la classe ! »), avec à la clef une invitation à une finale dans un lieu sympa (chez un de nos partenaires par exemple), pour les 30 premiers par exemple. Nous attendons avec impatience la proposition de la commission espoirs !

7. Interclubs jeunes :

Seulement 2 équipes « jeunes » en lice cette année, contre 9 l'an passé. Thierry Hamm, président du comité Alsace, nous a soumis une idée intéressante : les joueurs jeunes sont actuellement obligés de choisir entre l'équipe Jeunes de leur Comité et l'équipe de leur club. Pourquoi ne pas les laisser jouer avec leur club et extraire leur résultat pour le classement inter-équipes jeunes ? Cela supposerait, bien sûr, que la composition de l'équipe jeune soit connue à l'avance et respecte le plafond de la D6. Les équipes composées exclusivement de jeunes pourraient continuer comme aujourd'hui et seraient seules prétendantes à une place en finale.

Un projet en ce sens sera soumis à la commission classement.

8. Championnats scolaires régionaux :

Les comités qui organisent des championnats régionaux scolaires aux mêmes dates pourraient fusionner leurs résultats pour un classement plus conséquent et plus motivant pour les jeunes, souvent peu nombreux. Il ne s'agit pas de mettre en place des retransmissions « multiplex » comme pour les TH mais de jouer les mêmes parties le même jour.

Marie-Claude adresse ses remerciements à toutes les personnes impliquées dans le scrabble jeune et scolaire, délégués, membres de la direction et surtout Nathalie à la fédé.

**Anne Albini :** *la plupart de nos benjamins, cadets et juniors font des compétitions homologuées. Compte tenu de la difficulté pour un comité à organiser les championnats jeunes, pourquoi ne pas utiliser le championnat de France adulte comme support ? Des dispositions particulières seraient à prendre, salles, nombre d'avertissements, etc. Et cela coûterait moins cher !*

**Marie-Claude Derosne:** *nous n'envisageons pas pour le moment un tel dispositif.*

**Manuella Grimal** : *actuellement ceux qui encadrent les jeunes dans le championnat jeunes et scolaires, jouent le championnat de France individuel. Dans une telle formule ils ne pourraient plus le faire.*

**Annie Gruchot** : *certains évènements prévus pour le Championnat de France jeunes et scolaire ont été supprimés pour des raisons budgétaires !*

**Anne Albini** : *effectivement ceci est mentionné dans le compte rendu «A ceux qui s'étonnent de l'absence de sortie pour les BCJ il a été répondu que le budget ne le permettait pas ..... »*

**MOP** : *je n'ai pas lu le CR, mais j'apporte un démenti, cette sortie a été supprimée à cause du timing trop serré. La remise des prix initialement prévue le lundi matin a été anticipée le dimanche, à la place de cette sortie, afin de faciliter les retours du lundi.*

**Anne Albini** : *Marie-Claude m'a demandé de réécrire le cahier des charges concernant notamment le problème du lundi matin. J'ai travaillé un certain nombre d'heures, je l'ai fait et envoyé, mais je n'ai pas eu de retour.*

**Manuella Grimal** : *nous l'avons bien reçu, et avons intégré tes remarques sur le site de la fédé.*

**Marie-Claude Derosne** : *nous sommes désolées, Anne, de ne pas te l'avoir signalé.*

## II-3 – Points sur la DNSC (Jean-François Himber) (Pj annexe II-3)

Je fais la liaison avec les jeunes, je vous signale que pour la première fois à Martigny, il y aura dans la délégation française un moins de 18 ans.

Nous constatons actuellement une participation en hausse sur à peu près toutes les épreuves.

Je profite de cette occasion pour remercier les organisateurs du Championnat de France à Valence, bravo à eux.

Nous nous félicitons de la réussite des festivals fédéraux, pratiquement tous les comités étaient représentés. Cette année le classique va enfin arriver sur la côte Ouest. Nous aurons une épreuve le vendredi soir au festival de La Rochelle.

Nous ne prévoyons pas de modifications majeures dans nos organisations des épreuves.

Nous réfléchissons à une formule Championnat de France Promotion réservé aux séries B et C, peut-être en parallèle du Championnat de France en Blitz car cela ne concerne pas la même population ; ce point reste à débattre.

Je note une bonne participation au tournoi MSI à Lille en 24 rondes, je pense qu'il serait profitable de refaire tous les 2 ou 3 ans ce type d'expérience.

Le bilan est mitigé dans les comités, certains tournent relativement bien, d'autres ont plus de mal et trois sont « aux abonnés absents ». Mêmes constatations pour l'outre-mer.

Nous sommes à l'écoute et toujours disponibles pour aider les comités et clubs pour démarrer l'activité scrabble classique, n'hésitez pas faire appel à nous.

Nous avons l'ambition de créer cinq clubs partenaires par an. Nous devrions être vingt, nous ne sommes que treize. Mais bonne nouvelle, cette année sept clubs partenaires se sont créés, cela semble marquer le vrai démarrage de la formule.

Le contrat entre la fédé et le club est le suivant :

- Prêt de 4 jeux et de 4 pendules ; si le cahier des charges est rempli, au bout de trois ans, le matériel est acquit pour le club ;
- Avoir une activité classique régulière (une ou deux séances par mois) ;
- Le club doit organiser au moins un tournoi homologué par an ;
- Le club doit participer à la qualification du Championnat de France interclubs ;
- Le club est exonéré de la redevance fédérale sur un tournoi par an ;
- Aide de la FFSc pour l'organisation du premier tournoi.

Il nous semblait une bonne idée de promouvoir le scrabble classique dans les clubs par

l'intermédiaire du championnat de France interclub, c'est la sixième édition cette année. Nous avons écrit un règlement qui permet de jouer par équipes de trois joueurs.

Nous ne sommes pas entièrement satisfaits du résultat. Cette année nous avons eu quatre-vingt-cinq équipes qui ont participé et quinze comités qui ont organisé ces qualifications ; cela signifie quand même que 10 comités n'ont rien fait. Nous avons qualifié vingt équipes pour la finale nationale. Nous devons inciter les comités à faire plus d'efforts pour augmenter la participation. Je souhaite passer, dans les trois ans, à une participation de cent cinquante équipes au minimum.

Un dernier chiffre : au dernier championnat de France à Valence sur 86 joueurs, 73 n'étaient pas vermeils ou diamants.

**Serge Delhom** : *au sujet de la licence jour, les personnes participant à un tournoi classique et qui ne prennent que la licence jour sont basculées automatiquement en 6 D. Ces personnes paient 40 € lorsqu'elles rejoignent la fédération, parfois quelques années après, car elles sont considérées comme déjà licenciées. Pourrait-on agir sur le fichier joueur de la fédé, cela ne concerne pas beaucoup de personnes, mais cela va à l'encontre de la démarche que l'on veut développer ?*

**MOP** : *question à répercuter aux personnes compétentes pour la traiter.*

## II-4 – Commission classement (Yoan Controu)

Une nouvelle équipe présidée par **Jean Dol** est en cours de constitution.

La commission propose de modifier un point du règlement concernant l'attribution des points de classement du Championnat de France par paires. Le texte à supprimer est le suivant : « l'attribution des points de classement se fait sur les manches qualificatives ». Or, la pratique est différente puisque les points de classement sont attribués à l'issue des cinq parties.

### Proposition adoptée à l'unanimité

Pour le prochain CA nous aurons plus de points à évoquer, notamment :

- Une charte fédérale sur l'organisation des multiplex,
- Les dossiers d'homologation des TH sous forme électronique,
- Une révision de la qualification des joueurs pour le grand prix des différentes coupes de la fédération dans les festivals,
- Quelques points sur le règlement des interclubs,
- Une harmonisation du règlement des interclubs régionaux.

**Roger Combes** : *une simple remarque : en Belgique, l'organisation des grands prix est différente, cela s'appelle « mort subite ». La méthode de qualification n'est pas la même qu'en France. Est-il possible d'appliquer des pratiques identiques ?*

**Yoan Controu** : *les grands prix sont propres à chaque fédération. Par contre en France nous faisons de plus en plus de grands prix dans des épreuves départementales ou il n'y a pas de première ou de deuxième série. Il nous faut réfléchir à une organisation satisfaisante.*

**Manuella Grimal** : *je vous transmets une question concernant le Championnat de France. Les phases qualificatives sont en trois minutes alors que la finale se joue en deux minutes. Peut-on jouer en deux minutes à partir de la phase trois pour habituer les joueurs ?*

**MOP** : *question à soumettre à la commission.*

## II-5 – Commission informatique (Marie-Odile Panau)

**Jean Pierre Malfois** ne souhaite pas poursuivre l'animation de la commission informatique. Nous sommes à la recherche de son successeur : malgré tout Jean-Pierre, et nous l'en remercions, continue à assumer la charge de cette commission. Concernant le développement de Duplitop 8, les informaticiens estiment qu'ils manquent de temps et qu'il faudrait sous-traiter une partie du développement du programme. Nous avons lancé un appel à volontaires sur le site de la fédération. Nous avons obtenu une vingtaine de réponses. Nous organiserons une réunion fin juin ou début juillet, en présence de Jean-Pierre si possible et de nos deux informaticiens pour faire un point précis de la situation et de ce qu'il reste à faire.

## II-6 – La vie des comités et des ligues (Marie-Odile Panau)

Nous avons parlé en tout début de réunion du comité outre-mer. Je voudrais évoquer simplement la situation du comité U (Ile de France Nord). **Odile Goncalvès**, l'actuelle présidente, est démissionnaire de sa charge de présidente, et personne ne s'est présenté pour prendre le relais. Nous avons tenu une réunion par skipe, il y a une quinzaine de jours, quelques bénévoles se sont manifestés pour continuer l'activité du comité. Nous sommes convenus de nous retrouver très prochainement à la fédé pour créer un comité de pilotage et répartir la charge de travail entre tous.

## II-7 – Calendrier en cours (Marie-Odile Panau)

Dès que le calendrier sera un peu plus avancé, je propose de vous l'envoyer par mél, afin que chacun puisse s'exprimer rapidement par voie électronique.

**Alain Cassart** : *rappelons que le prochain CA se tiendra à Paris le 6 Janvier 2018.*

**MOP** : *nous réfléchissons à une organisation un peu différente pour les CA du mois de juin afin de disposer d'un peu plus de temps. Puisque nous serons hors de Paris, la fédé prend en charge la nuit d'hôtel précédente, car elle est incontournable pour beaucoup d'entre nous. Dans ce cas, pourquoi ne pas commencer le CA le samedi après-midi et poursuivre le dimanche ?*

**Annie Gruchot** : *je trouve dommage que sur le site de la fédé le calendrier s'arrête en juillet 2018 !*

**MOP** : *effectivement nous avons du retard sur ce sujet, nous ne sommes pas au top et nous devons nous améliorer mais le temps nous manque, nous ne sommes plus que huit au BD au lieu de 12 les mandatures précédentes, et sur les huit, quatre sont encore dans la vie active...*

Autre point, concernant le lieu où se dérouleront les championnats de France 2019 et 2021. Montpellier s'est proposé pour 2019. Ceci figure dans le compte-rendu du CA de janvier et à cette époque il n'y avait pas d'autre candidature, **Marie-Odile Morelle** se proposant pour 2021. **Anne Albini** a écrit, il y a quelques jours, pour proposer que l'organisation des Championnats de France 2019 soit gérée par son comité. Rien n'est arrêté, mais la priorité appartient à Hervé et au comité Languedoc-Roussillon.

**Anne Albini** : *je propose notre candidature en 2019 parce que les dates arrêtées tombent pendant nos vacances scolaires.*

**Hervé Bohbot** : *nous attendons le devis de la part des autorités, nous aurons ensuite le montant des subventions et ceci sera à comparer avec le budget prévisionnel que nous venons de recevoir. S'il s'avère que la différence est trop importante on peut envisager dans ce cas une autre solution.*

**MOP** : il faut tabler sur une dépense pour les salles d'environ 20 000€ (hors frais d'arbitrage, de ramassage et d'hôtels).

**Anne Albini** : notre prévision budgétaire est de cet ordre. Attention cependant à la subvention Outre-mer qui peut grever le budget.

**Sylvie Guillemard** : la subvention accordée aux ultra-marins n'a pas été revue à la hausse depuis 2003 mais elle est comptabilisée à part dans les bilans.

**Roger Combes** : l'arbitrage à La Rochelle s'est monté à 10 000€ et le ramassage à 2 700€.

**MOP** : les frais d'hôtel sont estimés à 3 500€.

**Manuella Grimal** : pour revenir aux dates du Championnat de France 2019, tu souhaites, Anne, que cela tombe pendant tes vacances scolaires, ce weekend-là étant commun aux trois zones. Mais le Championnat de France Scolaire se joue normalement lors de ce weekend. Il est, selon moi, plus facile de déplacer le CdF adultes que le CdF scolaire.

**Yoan Controu** : pour l'instant les deux évènements sont calés le même week-end.

**Anne Albini** : c'est pour cette raison que j'ai proposé de rendre commun les deux CdF adultes et scolaires...

**Serge Delhom** : faut-il changer les dates des CdF individuel ?

S'en suit un long débat au cours duquel les avis sont très divergents.

**MOP** : il nous faut reprendre au calme ce calendrier 2019, nous vous ferons très prochainement une proposition. Dates du CA d'été 2018 : samedi 16 et dimanche 17 juin 2018.

## Questions diverses (Marie-Odile Panau)

1. Il est important que le club renseigne bien la nationalité des joueurs lors de la prise de licence. Le document va être corrigé en conséquence. Nous avons eu quelques litiges à ce sujet lors des Championnats de France. Ceci sera précisé dans le mailing de rentrée.
2. Rémy Poulat souhaite créer des catégories supplémentaires pour les séniors, instituer deux tranches d'âge intermédiaires. Et aussi créer d'une catégorie supplémentaire, regroupant les gens qualifiés pour le championnat du monde, afin de récompenser également des joueurs plus modestes.
3. J'ai reçu un courrier de la part d'**Odile Goncalvès** concernant des remarques sur l'arbitrage à Vichy, je l'ai transmis à Roger.
4. **Simon Gruchot** : les arbitres régionaux et de club sont confrontés à une difficulté concernant les joueurs jouant en raccord par lettres et les joueurs jouant en alphanumérique. Il existe en fait deux règlements, avec deux sanctions différentes.  
Exemples : 1) au premier coup, le juge arbitre annonce un mot en H3, deux joueurs ont mal écouté et le place en H4. Le joueur qui joue en raccord par lettres aura au pire un avertissement (pour mauvais score). Le joueur qui joue en alphanumérique aura zéro (décalage d'une case, et score mauvais).  
2) En cours de partie, la lettre d'appui : au lieu de jouer NAY le joueur joue NEY, (le A étant déjà posé) en alphanumérique il aura zéro, alors qu'en raccord par lettres, il peut n'avoir qu'un avertissement pour deux lettres de raccord (sur les quatre ou cinq lettres de raccord qu'il présente, l'arbitre va souvent en trouver deux pour le sauver.)  
Notre proposition : **que tous les mots soient écrits en entier dans tous les cas, même dans le cas d'un raccord par lettres.**  
Cela entraînerait :
  - la suppression du paragraphe «Les deux seuls cas où le mot joué peut ne pas être

*écrit en entier sont... »*

*- et la modification d'autres paragraphes du règlement*

*Cela rendrait alors le règlement plus juste et plus compréhensible pour les arbitres et les joueurs*

**Roger Combes** : *Didier Coppens a pris en compte cette question.*

**MOP** : *ce sujet arrivant en fin de CA, et plusieurs personnes étant déjà parties, cette question vous sera proposée par vote électronique dans les prochains jours, afin d'apporter une réponse à Simon.*

5. **Hervé Bohbot** : *cet été au mois de juillet se dérouleront à Abidjan les jeux de la Francophonie. La fédération française envoie-t-elle une délégation ?*

**MOP** : *oui, six personnes sont concernées ; il reste à régler leur problème d'hébergement et à organiser leur séjour là-bas.*

La séance est levée à 16H15.

MOP remercie toutes les personnes ayant participé à ce CA pour leur présence et la richesse des propos qui s'échangent dans un climat de sérénité et d'ouverture.